



PROJET ÉDUQUER PAR LES ARTS, CIMENT D'UN VIVRE-ENSEMBLE INCLUSIF ENTRE HAÏTIENS ET DOMINICAINS

PRESTATAIRE DE SERVICE
APPEL À PROPOSITIONS POUR ÉVALUATION FINALE

TERMES DE RÉFÉRENCE

FCC / DIRECTION EXÉCUTIVE

FONDATION CULTURE CRÉATION | 218, AVE. JEAN PAUL II, CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ QUISQUEYA, BÂTIMENT I,

Éduquer par les arts, ciment d'un vivre-ensemble inclusif entre Haïtiens et Dominicains
APPEL À PROPOSITIONS POUR L'ÉVALUATION FINALE
TERMES DE RÉFÉRENCE

Type de Contrat : Prestation de service

Prestation : Evaluation finale du projet éducatif et culturel binational *Éduquer par les arts, ciment d'un vivre-ensemble inclusif entre Haïtiens et Dominicains*

Lieux d'affectation : Télétravail, Bureau de la Fondation Culture Création à Musseau/Delmas 60, Ouanaminthe, Dajabón

Durée du contrat : du 3 Mai au 30 Juin 2023 (2 mois)

IDENTIFICATION DU POSTULANT (OBLIGATOIRE)

Nom du postulant :

Profession ou champ d'activités :

No d'immatriculation fiscale (NIF) :

Patente No. :

Adresse :

Téléphone :

Courriels :

Représenté par :

No d'immatriculation (NIF / CIN):

Courriel :

Téléphone :

I. INTRODUCTION

Éduquer par les arts, ciment d'un vivre-ensemble inclusif entre Haïtiens et Dominicains est un projet de formation en élaboration et mise en place de programmes éducatifs et artistiques qui se veut un moyen sûr de renforcer les établissements éducatifs et culturels, d'encourager la collaboration binationale du monde éducatif et socio-culturel et de favoriser des échanges interculturels entre haïtiens et dominicains. Il a aussi pour objet de créer des liens forts entre les jeunes haïtiens et dominicains en leur donnant des outils susceptibles d'ouvrir leur connaissance sur la culture de l'autre. Suite à l'acceptation de ce projet par l'Union Européenne dans le cadre de son programme d'Appui des échanges dans les domaines de l'éducation, de la culture et du sport - 11e Fonds européen de développement / EuropeAid/171343/DD/ACT/DO, la Fondation Culture Création prend les services d'une firme ou d'un prestataire de service en évaluation de projets ayant fait ses preuves dans le milieu éducatif et/ou culturel.

II. OBJET

L'objectif général des présents Termes de Références (TdR) est d'établir le cadre de travail pour réaliser l'évaluation finale du projet « Eduquer par les arts, ciment d'un vivre-ensemble inclusif entre Haïtiens et Dominicains, », développée dans le département du Nord-est d'Haïti plus précisément dans la ville de Ouanaminthe (Rep. D'Haïti) et dans la province de Dajabón (Rep. Dominicaine). Ce projet référencé au numéro FED/2021/171343-1/6 a aussi obtenu l'appui financier du Ministère de l'Economie et des Finances et de l'Organisation Internationale de la Migration (OIM).

III. DESCRIPTION DES TÂCHES

Mission principale :

Assurer l'évaluation finale du projet « Eduquer par les arts, ciment d'un vivre-ensemble inclusif entre Haïtiens et Dominicains, », de la Fondation Culture Création (FCC) qui inclut les tâches suivantes :

- Mesurer les indicateurs de performance, d'impacts et d'effets du projet et interpréter les tendances ;
- Collecter les données du projet
 - Collecte des données sur le projet et son implémentation;
- Analyser les données du projet
 - Traitement et Analyse des données en prenant en compte les critères d'évaluation préalablement définies par la FCC
 - Examen de l'adéquation du projet au contexte 2021 – 2023 et la qualité du montage (institutionnel et cadre-logique)
 - Mesure de la relation coût/bénéfice, la mobilisation des ressources disponibles pour la mise en œuvre des activités
 - Évaluation des « perspectives d'impact »
- Présenter un rapport préliminaire au Conseil de la FCC pour validation
 - Présentation en ligne et/ou en présentiel un rapport préliminaire d'évaluation
- Soumettre un rapport final de l'évaluation sous format papier et électronique portant en annexe des documents photographiques et sonores.

IV. CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation doit servir d'outil d'apprentissage pertinent pour connaître le fonctionnement, les résultats et les effets du projet afin d'orienter les actions futures, elle doit servir à rendre compte aux partenaires concernés du projet, tant à Port-au-Prince, qu'à Ouanaminthe et Dajabón. L'évaluation doit vérifier le respect des critères de qualité du Programme de Coopération binationale :

- Efficacité des indicateurs, des résultats des objectifs atteints, suivant les indicateurs établis dans le cadre logique.
- Efficacité et viabilité des actions
- Impact atteint et attendu.
- Durabilité des actions
- Appropriation et renforcement institutionnel.
- Approche genre dans le développement.
- Respect de la diversité culturelle.

IV. MÉTHODOLOGIE ET PHASES

Les techniques méthodologiques à utiliser pour réaliser l'évaluation seront l'analyse documentaire, les entretiens individuels et/ou collectifs. Facultativement, la réalisation d'enquêtes peut également être envisagée.

Les Produits attendus de cette évaluation :

- Rapport préliminaire résultant de la consultation des documents du projet et des enquêtes réalisées auprès des bénéficiaires
- Mémoire des activités qui se réalisent à Ouanaminthe et Dajabón, résultat de ces activités.
- Rapport préliminaire d'évaluation
- Rapport final de l'évaluation
- Plan de communication et de diffusion de l'évaluation et de ses résultats

Les phases et délais prévus pour la réalisation de l'évaluation sont les suivants : Un calendrier sera présenté avec au moins le niveau de détail suivant :

Activités	Mai 2023	Juin 2023
Mesure des indicateurs de performance, d'impacts et d'effets et interprétation des tendances	X	
Collecte des données	X	
Analyse des données	X	
Soumission du rapport préliminaire d'évaluation		X
Discussion et validation du rapport préliminaire		X
Soumission du rapport final de l'évaluation		X

V. DOCUMENTS QUI SERA MIS À LA DISPOSITION DE LA PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE

- Document de Formulation initiale du projet.
- Cadre logique du projet à évaluer (validé par la DUE).
- Résolutions des modifications réalisées
- Rapport de suivi intermédiaire préparé par la Fondation Culture Création
- Rapport technique final préparé par la Fondation Culture Création, si disponible
- Réglementations liées au pays dans lequel le projet est réalisé et qui sont pertinentes pour l'évaluation.
- Informations sur le secteur éducatif et culturel des villes d'intervention ;
- Autre documentation jugée intéressante pour l'évaluation :
- Document réglementaire de la subvention accordée pour réaliser l'intervention à évaluer (Résolution ou convention d'attribution de la subvention).
- Sources de vérification sous forme d'annexes au rapport technique final.

VI. STRUCTURE ET PRESENTATION DU RAPPORT

Le rapport d'Évaluation doit avoir la structure suivante :

- A) Introduction: Antécédent et objectifs de l'évaluation.
- B) Brève description de l'objectif de l'évaluation et son contexte.
- C) Approche méthodologique et techniques utilisés lors de l'évaluation: critères, indicateurs et question d'évaluation, méthodologie et techniques appliquées et condition (contexte) de réalisation de l'évaluation.
- D) Analyse et interprétation de l'information recueillie. L'analyse de l'information doit répondre aux critères d'évaluation.
- E) Un accent particulier doit être mis sur le respect de ce qui est inclus dans le cadre logique (objectifs, résultats, activités et indicateurs). La matrice de planification des interventions doit être explicitement incluse, indiquant les valeurs atteintes par les indicateurs selon l'évaluation et les sources de vérification utilisées dans celle-ci.
- F) Conclusion de l'évaluation en relation avec les critères d'évaluation. Les conclusions devraient être tirées de l'analyse de l'information recueillie et doivent se présenter selon les critères d'évaluation
- G) Recommandations de l'Evaluation. Il doit indiquer à qui s'adressent les recommandations (FCC, Entité bénéficiaire, entité exécutrice, autres).
- H) Annexes (documents photographiques, sonores et/ou vidéographiques)

Le rapport d'évaluation final ne devra pas être inférieur à 30 pages et supérieur à 50 pages. Une copie au format électronique sera livrée aux adresses suivantes: admin@fondationculturecreation.org / direction@fondationculturecreation.org

Une autre copie papier doit être livrée à l'adresse suivante : # 15 Musseau, Delmas 60 (à côté de la station d'essence GO). Le rapport doit être rédigé en français.

Agenda de mise en œuvre

Date / délai	Activités
06.04.2023	Publication de l'appel à candidatures – Envoi TdR
20.04.2023	Réception du programme détaillé de la mission
27.04.2023	Décision
03.05.2023	Contractualisation et début de la mission

Durée de la mission

La durée de la mission est fixée à **9 semaines calendaires** à partir de la signature du contrat. Le rapport final ainsi que les autres livrables devront être disponibles au plus tard le **30 juin 2023**.

VII. EXIGENCES ET CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE

La personne physique ou morale doit :

- Avoir une expérience minimum de 2 ans dans l'évaluation de projets, notamment dans les domaines de l'Éducation ou de la Culture et/ou portant sur des financements de l'Union Européenne serait un atout.
- Ne pas avoir entretenu de relation de travail avec la Fondation Culture Création, au moins au cours des deux années précédant la proposition de contractualisation pour la réalisation de l'évaluation, ni avoir été lié à la conception, la gestion ou l'exécution du projet à évaluer.

De plus, seront valorisées:

- son expérience de travail dans l'évaluation de projets.
- son expérience de travail dans l'évaluation d'au moins un projet éducatif ou culture serait un atout
- S'il s'agit d'une équipe d'évaluation, qu'elle soit multidisciplinaire. Dans la mesure du possible, l'inclusion de professionnels des zones cibles dans lesquelles le projet est réalisée sera favorisée, et l'équilibre entre les sexes sera pris en compte.

VIII. PRÉMISSSES DE L'ÉVALUATION, D'AUTORITÉ ET DE PUBLICATION ET RÉGIME DE SANCTION

L'anonymat et la confidentialité des personnes participant à l'évaluation doivent être garantis. La propriété des rapports d'évaluation appartiendra à la Fondation Culture Création, qui pourra diffuser et divulguer, en tout ou en partie, son contenu.

La prestation de service se termine avec l'acceptation du rapport d'évaluation par la Fondation Culture Création

Le rapport d'évaluation doit répondre aux normes de qualité pour les évaluations indiquées par la DUE incluses dans les règlements intérieurs. Le non-respect de ces normes entraînera, en premier lieu, la demande de rectification. Si les lacunes détectées ne sont pas corrigées, le rapport sera considéré comme NON ACCEPTÉ.

IX. BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget prévisionnel de l'évaluation externe est de 7 000 euros et est indiqué dans le budget validé du projet.

X. STANDARDS DE QUALITÉ DU RAPPORT D'ÉVALUATION (selon les normes internationales)

- Norme 1 : Adéquation de l'analyse du contexte.
- Norme 2 : Opportunité de l'approche méthodologique et des techniques utilisées.
- Norme 3 : Fiabilité des sources d'information.
- Norme 4 : Caractère suffisant de l'examen des questions et des critères d'évaluation.
- Norme 5 : Validité des résultats et des conclusions et utilité des recommandations.
- Norme 6 : Qualité de la participation à l'évaluation des entités impliquées et de la population cible.

- Norme 7 : Crédibilité, éthique et impartialité du processus d'évaluation.

X. DATES LIMITES ET SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Dossier de candidature/proposition de service

	Documents à soumettre	Pondération	Contenu max
1	Reconnaissance administrative (preuve d'enregistrement légal, matricule fiscale, patente)	20%	3 pages
2	Compréhension du mandat et plan de travail (calendrier, stratégie et démarche proposés)	40%	2 pages
3	Références pertinentes (Description des expériences en lien avec la prestation)	20%	1 page
4	Ressources humaines (CV(s) en annexe)	20%	2 pg max/CV

La date limite de réception des propositions est le 20 avril 2023 avant 23 heures (Haïti). Toute la documentation doit être envoyée en format électronique aux adresses suivantes : myrtho.casseus@fondationculturecreation.org et admin@fondationculturecreation.org

en indiquant dans le courrier la référence suivante :

Proposition|évaluation|APEF|FCC EPA|2021-2023